

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 6 juillet 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Réginald Desrosiers, maire.

PRÉSENTS (ES) :

MAIRE	MONSIEUR RÉGINALD DESROSIER
SIÈGE # 1	MONSIEUR RÉGIS FRANCOEUR, CONSEILLER
SIÈGE # 2	MADAME JOSÉE LEBLANC, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 3	MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
SIÈGE # 4	MADAME JOHANNE DESCHÈNES, CONSEILLÈRE
SIÈGE # 6	MONSIEUR MARIO SOUCY, CONSEILLER

SIÈGE # 5 MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est également présent et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers ouvre la séance ordinaire et fait la vérification du quorum.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *Affaires nouvelles* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2026 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de deux-cent-neuf-mille-six-cent-quatre-vingt-quatorze-dollars et trente-huit-cents (209,694.38\$) de déboursés et de douze-mille-trente-deux-dollars et soixante-quinze-cents (12,032.75\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-vingt-et-un-mille-sept-cent-vingt-sept-dollars et treize-cents (221,727.13\$).

Certificats de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y aucune dépense par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-04

ENGAGEMENT-MONSIEUR JONATHAN GAUTHIER-PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'engagement de Monsieur Jonathan Gauthier comme préposé aux travaux publics pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Jonathan Gauthier comme préposé aux travaux publics aux conditions identifiées dans le contrat d'engagement;

QUE le maire, Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et greffier-trésorier, Yves Chassé, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, le contrat d'engagement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-05

ENGAGEMENT-MONSIEUR ALEXIS LAVOIE-PROJET CARRIÈRE ÉTÉ 2026-OUVRIER JARDINIER DES TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'engagement de Monsieur Alexis Lavoie comme ouvrier jardinier des terrains municipaux dans le cadre du programme Carrière Été 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Alexis Lavoie comme ouvrier jardinier des terrains municipaux aux conditions identifiées dans le cadre du Programme Carrière Été 2026;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-06

ENGAGEMENT DE MADAME ISABELLE-SAVARD-COORDONNATRICE-CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'engagement de Madame Isabelle Savard comme coordonnatrice du Camp de jour pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Madame Isabelle Savard comme coordonnatrice du Camp de jour 2026 aux conditions suivantes :

35 heures par semaine au taux horaire de 20.00\$ BRUT pour une période de huit (8) semaines et 2 inscriptions gratuites pour ses deux (2) enfants inscrits au camp de jour 2026;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-07

ENGAGEMENT DE MADAME CLAUDINE IMBEAULT-ANIMATRICE-CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'engagement de Madame Claudine Imbeault comme animatrice du Camp de jour pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Madame Claudine Imbeault comme animatrice du Camp de jour 2026 aux conditions suivantes :

35 heures par semaine au taux horaire de 17.00\$ BRUT pour une période de sept (7) semaines;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-08

**SIGNATURE-ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À
ŒUVRER AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES-SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL MONSIEUR YVES CHASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire procéder à la signature de l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se renouvelle automatiquement le 25 juin de chaque année, à moins qu'une des deux (2) parties indique son intention d'y mettre fin au moins deux (2) mois avant son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-09

PROJET D'ASPHALTAGE 2026-MODIFICATION DES SECTEURS PROJETÉS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire modifier les secteurs identifiés dans le projet d'asphaltage pour la saison estivale 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité modifie les secteurs qui avaient été identifiés dans le projet d'asphaltage pour la saison estivale 2026, soit :

SECTEURS PROJETÉS :

*Rue Gagnon, Rue Saint-Denis, incluant la courbe (plan transmis aux élus).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-10

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-07

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'annulation de la résolution portant le numéro 2026-01-07;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité annule la résolution portant le numéro 2026-01-07 intitulée : Location de machinerie pour le déneigement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-11

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-08

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'annulation de la résolution portant le numéro 2026-01-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité annule la résolution portant le numéro 2026-01-08 intitulée : Achat d'équipement de déneigement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-12

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-LOCATION D'UN TRACTEUR 2025 T7-300
NEUF-UNORIA COOPÉRATIVE-DIVISION MACHINERIE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire louer un tracteur pour effectuer le déneigement pour les saisons hivernales futures;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

*Unoria Coopérative : 2814.59\$ par mois, incluant les taxes
Division machinerie Rimouski

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Unoria Coopérative-Division machinerie Rimouski pour la location partage avec un agriculteur, d'un tracteur neuf 2025 T7-300 au montant de

2,814.59\$ par mois, taxes incluses pour 350 heures d'utilisation par année pour une durée de trois (3) ans;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est autorisé à signer le bail de location pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-13
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR LE TRACTEUR DE LOCATION-UNORIA COOPÉRATIVE-DIVISION MACHINERIE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'acquisition d'équipements de déneigement pour le tracteur de location neuf 2025 T7-300;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

*Unoria Coopérative-Division machinerie Rimouski :

1.-2025 lame à neige Winmaxx 12-14 metal pless HD neuf	:	64,600.00\$
Préparation et ajouts: 1 harnet, 1 aile, 1 gratte		
2.- pneus d'hiver usage (1 an)	:	8,000.00\$
3.- 2026 Roues	:	10,400.00\$
SOUS-TOTAL	:	83,000.00\$
TPS	:	4,150.00\$
TVQ	:	8,279.25\$
TOTAL	:	95,429.25\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Unoria Coopérative-Division machinerie Rimouski pour l'acquisition d'équipements de déneigement pour le tracteur de location neuf 2025 T7-300 au montant de 95,429.25\$ taxes incluses;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est autorisé à signer la soumission pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-14
AUTORISATION DE TRAVAUX-RÉPARATION DE 2 CALVETTES LOCALISÉES DANS LA ROUTE DE LA GRANDE-LIGNE

CONSIDÉRANT QUE deux (2) calvettes localisées dans la route de la Grande-Ligne doivent être réparées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux de réparation de 2 calvettes localisées dans la route de la Grande-Ligne.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-15
DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR LA FOURNITURE DE 5 POTEAUX DE 8 PIEDS POUR SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Conseil de la Fabrique de Sainte-Félicité afin que la municipalité fournisse 5 poteaux de 8 pieds pour l'installation de signalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu majoritairement (Messieurs Pierre Simard et Mario Soucy se retirent de la décision car ils sont membres du Conseil de la Fabrique de Sainte-Félicité) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de fournir à la Fabrique de Sainte-Félicité, 5 poteaux de 8 pieds pour l'installation de signalisation sur le terrain de la Fabrique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-16
DEMANDE DE RAMASSAGE DE BOIS COUPÉ PAR HYDRO-QUÉBEC SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ-DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande formulée verbalement par le Conseil de la Fabrique de Sainte-Félicité pour le ramassage de bois coupé par Hydro-Québec sur le terrain de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Leblanc et résolu majoritairement (Messieurs Pierre Simard et Mario Soucy se retirent de la décision car ils sont membres du Conseil de la Fabrique de Sainte-Félicité) :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la Fabrique de Sainte-Félicité pour ramasser le bois coupé par Hydro-Québec sur le terrain de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-17

AVIS DE SENSIBILISATION-NETTOYAGE DANS LES COURS DE PROPRIÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire sensibiliser les propriétaires dont les cours ont besoin d'un grand nettoyage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la publication dans le prochain Petit Journal, un avis de sensibilisation afin que les propriétaires leurs cours qui ont besoin d'un grand nettoyage.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-18

DEMANDE DE SOUMISSION-ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU-OBLIGATION DANS LE CADRE DU BILAN DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a l'obligation dans le cadre du bilan de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) de faire l'installation de compteurs d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général, Monsieur Yves Chassé, à la demande de soumission pour l'acquisition de compteurs d'eau.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-19

ADIUDICATION DE MANDATS-ACCOMPAGNEMENT COMPLET SQEEP 2025-VÉRIFICATION DÉBITMÈTRES 2026-FIRME NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT les offres de services de la firme Nordikeau inc. pour l'accompagnement complet SQEEP 2025 et la vérification débitmètres 2026;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services sont les suivantes :

*Accompagnement complet SQEEP 2025 :	3,575.00\$ plus taxes
*Vérification débitmètres 2026 :	2,515.00\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge les soumissions à la firme Nordikeau inc. pour l'accompagnement complet SQEEP 2025 au montant de 3,575.00\$ plus taxes et la vérification débitmètres 2026 au montant de 2,515.00\$ plus taxes;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité les soumissions avec la firme Nordikeau inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Johanne Dion et Johanne Deschênes sont d'accord pour s'occuper du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Soucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons;

QUE Madame Johanne Dion est autorisé à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-21

DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME CLAUDIA CABOLET POUR LE TRACAGE DE LIGNES SUR LE TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée verbalement par Madame Claudia Cabolet pour le tracage de ligne sur le terrain de tennis pour la pratique du pickleball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le tracage de lignes sur le terrain de tennis pour la pratique du pickleball.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-22

DEMANDE DE DON-DEMOISELLES DE L'EST

CONSIDÉRANT la demande de don formulée par les Demoiselles de l'Est dans le cadre de la 5^e édition de la randonnée moto qui se tiendra le 8 août 2026 qui a pour objectif principal d'amasser des fonds destinés à soutenir la lutte contre les cancers féminins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité priorise les organismes sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe les Demoiselles de l'Est que leur demande de sollicitation sera publiée dans le prochain Petit Journal mensuel.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers, invite les onze (11) personnes présentes à se prévaloir de la période de questions. (début : 19h30, fin : 19h39).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-23

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Régis Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 6 juillet 2026, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h40.

<i>Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.</i>
--

RÉGINALD DESROSIERS
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER